



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 25 octobre 2023



L'an deux mille vingt-trois, **le 25 octobre à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 17 octobre 2023, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise GISBERT Pierre COUDEYRE Nelly COULOMB Any MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle BECK Marjorie MAINGOUTAUD Rodolphe JABOULAY Marie

Absents : DOMINGUES Pépito NEVEU Magali ITIER Nadège OSTALRICH Christophe

Pouvoirs : NEVEU Magali à JABOULAY Marie

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Fabien D'HAYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Adhésion nouvelle convention médecine préventive

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion du Gard. Le taux de cotisation annuel au service de médecine préventive au 1^{er} janvier 2024 est de 0.40 % de la masse salariale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

2. Adhésion nouvelle convention service de psychologie du travail

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion au service de psychologie du travail du Centre de Gestion du Gard. Le montant des prestations s'élève, pour les entretiens individuels à 250 € pour le 1^{er} RDV, 100 € par RDV supplémentaire. L'accompagnement collectif, demi-journée 280 € et 1 journée 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de psychologie du travail du Centre de Gestion.

3. Adhésion nouvelle convention service de prévention des risques professionnels

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion du Gard. Les tarifs sont calculés par tranche d'effectif. Pour notre Commune, c'est la tranche de 20 à 40 agents, soit la somme de 800 € par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion.

4. Adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité du Centre de Gestion du Gard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la Commune confie au Centre de Gestion du Gard le traitement et le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents et sollicite le service pour des conseils. Le coût de ce service est de 400 € par an pour un effectif de 20 à 49 agents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité du Centre de Gestion.

5. Renouvellement convention adhésion service commune ADS d'Alès Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la convention d'adhésion au service ADS d'Alès Agglomération pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol, et la nécessité de la renouveler pour la période 2023/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service commun ADS d'Alès Agglomération pour la période 2023/2025.

6. Adoption nomenclature M57

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la Commune devra adopter la nomenclature M57. Cette nomenclature comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

Vu l'avis favorable en date du 29 septembre 2023 du comptable public, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune et l'utilisation de la nomenclature abrégée pour les Communes de moins de 3 500 habitants.

7. Mise en place des modalités d'exercice du temps partiel

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour instituer le temps partiel sur la Commune, le Conseil Municipal doit délibérer. Il s'agit d'un aménagement du temps de travail. Il est utilisé pour une durée déterminée et ne modifie pas la durée de l'emploi qui a été créé préalablement par l'assemblée délibérante (à ne pas confondre avec le temps non complet).

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG en date du 19 octobre 2023,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'instituer le temps partiel sur la commune, selon les modalités fixées conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

8. Mise en place du Compte Epargne Temps

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CET est ouvert aux agents justifiant d'une année de service. Après l'alimentation du CET, l'agent peut utiliser tout ou partie du CET, dès qu'il le souhaite, sous réserve de nécessité de service. Lorsque le CET arrive à échéance, les jours épargnés pourront être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la retraite additionnelle de la Fonction Publique ; Le choix de l'agent doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG en date du 7 septembre 2023,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

9. Demande de subvention DETR 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR 2023 pour l'aménagement du nouveau stade a été rejetée. Le dossier doit être modifié avant d'être redéposé au titre de la DETR 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de redéposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du nouveau stade avec les dernières modifications au titre de la DETR 2024.

10. Modification tarifs cantine et garderie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} septembre 2023, le traiteur qui fournit les repas de la cantine scolaire a augmenté ses tarifs. Ils sont passés, pour les repas maternelles de 3 e à 3.310 € HT et pour les repas primaires de 3.10 € à 3.421 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, ne souhaite pas répercuter l'augmentation du prix des repas cantine sur les familles. Cette question sera réétudiée avant la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024.

11. Remboursement frais élus congrès des Maires 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget 2023, le Conseil Municipal avait voté la somme de 1 500 € à l'article 6251 pour la participation du Maire et de deux adjoints au congrès des Maires 2023.

Considérant que la Mairie a fait l'avance de certains frais, dont l'inscription au congrès, la commune doit verser à chaque participant, le complément qui leur a été attribué lors du vote du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, (M. ITIER, M. COMBEMALE et Mme SPITZ n'ont pas pris part au vote), décide, de verser aux élus concernés, le complément de la participation attribuée pour le congrès des Maires.

12. Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention :

- L'Association « création photos et sculpture » qui demande une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation d'une course pédestre le 3 mars 2024
- Le groupe de secours Français qui demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 110 € (0.05 € par habitant)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- A l'unanimité d'accorder à L'Association « création photos et sculpture » une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation d'une course pédestre le 3 mars 2024
- A l'unanimité, d'accorder au groupe de secours Français une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 110 € (0.05 € par habitant)

13. Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes doivent délimiter des zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci. Il précise que la commission d'urbanisme a procédé à l'établissement de la cartographie de ce zonage. Avant de délibérer pour approuver ce zonage, une consultation du public sera organisée du 30 octobre au 30 novembre 2023.

14. Déclassement voie communale au lieu-dit Mas Icard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur BONNAL souhaitait modifier le tracé de la voie Communale n° 113 au lieu-dit Mas Icard. En 2002, une procédure avait été lancée mais n'avait jamais été enregistrée chez le notaire. Depuis, Monsieur BONNAL demande à ce que cette situation soit régularisée. Cependant, le tracé a été modifié par son géomètre expert. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle enquête publique pour le déclassement de cette voie qui traverse la propriété BONNAL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement de cette voie. Les frais occasionnés par ces démarches seront à la charge des héritiers de M. BONNAL. Et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

15. Acquisition parcelles AM 120p et 322p au lieu-dit Camp Galhan

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame François JULIAN cèdent à la commune, pour l'euro symbolique, 184 m² de terrain le long de la RD 106 pour accéder au Chemin de Camp Galhan. Il s'agit d'une régularisation qui n'a jamais été enregistrée chez le notaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir pour 1 € une partie des parcelles AM 120 et 322 au lieu-dit Camp Galhan pour une superficie totale de 184 m². Les frais de notaire seront à la charge de la Commune et donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à intervenir ainsi que l'acte authentique de cession.

16. Acquisition partie parcelle lieu-dit Mas Brun

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur BERTHEAU, qui envisage de clôturer sa propriété et qui propose de céder à la Commune un bout de terrain à l'angle de sa propriété pour y positionner les conteneurs à ordures ménagères.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir une partie de son terrain à l'angle au bord de la Route Départementale n°110. Le bornage et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

17. Acquisition partie parcelle Avenue des Platanes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur LEMAIRE, qui habite au bout de l'Avenue des Platanes. Il souhaite clôturer sa propriété. Sa propriété étant située dans le virage, cela pourrait être dangereux pour les usagers de la route. Il propose de céder à la commune une partie de sa parcelle le long de l'Avenue des Platanes (2.50m environ). Il prendra les frais de géomètre à sa charge. La Commune aura à sa charge les frais de notaire. Cependant, en contrepartie de cette cession, il demande que la Commune prenne à sa charge la construction de son mur de clôture (rangée de 3 ou 4 moellons sur 11 mètres de long).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de répondre favorablement à cette demande.

18. Annulation PUP Terres du Soleil

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 juin 2023 qui l'autorisait à signer la Convention de Projet Urbain Partenarial avec la Société Terres du Soleil. Le projet de construction du lotisseur au quartier des Capelières ayant été abandonné pour l'instant, la Commune, avant de déposer le Permis d'Aménager pour le nouveau stade de foot a dû le modifier. Cette convention n'a plus lieu d'être puisque certains aménagements prévus dans le PUP seront à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'annuler la convention de PUP avec la Société Terres du Soleil.

Communications du Maire :

Création brigade intercommunale Garde Champêtre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération a créé une brigade de garde champêtre intercommunale en vue de leur mise à disposition à l'ensemble des Communes membres.

Bilan campagne de stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne de stérilisation des chats errants qui a été réalisée au mois de septembre 2023 a permis de stériliser seulement quatre chats.

Modification des tarifs PAC pour l'année 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la Communauté d'Alès Agglomération va délibérer sur les tarifs 2024 dont ceux de la Participation d'Assainissement Collectif (PAC). Ils veulent savoir si la Commune souhaite les augmenter ; Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la PAC pour 2024.

Contrat de bail épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Mme CLERC qui est intéressée pour reprendre l'épicerie qui est fermée depuis plusieurs mois. Mais à ce jour, elle rencontre beaucoup de difficultés pour mener à bien son projet. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas lui demander de loyer pour la première année.

Courrier de Mme BLONDIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Mme BLONDIN, dentiste, un courrier dont il fait lecture et qui souhaite investir les locaux de l'ancien bureau de poste. Elle demande également la réalisation de travaux pour le rendre opérationnel. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de la rencontrer pour faire le point avec elle sur les travaux envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Après la clôture de la séance, Monsieur le Maire remet le diplôme de la médaille d'honneur à l'échelon d'argent à Mme Joëlle RAIBAUD, Conseillère Municipale et Monsieur Pierre-Marie COMBEMALE, Adjoint au Maire pour récompenser leurs 20 années passées au service de la Commune en tant qu'élus. Il leur remet également à cette occasion, la médaille de la Commune.

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 25 octobre 2023 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2023_10_43	Convention d'adhésion au service médecine préventive	à l'unanimité
DE_2023_10_44	Convention d'adhésion au service de psychologie au travail	à l'unanimité
DE_2023_10_45	Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels	à l'unanimité
DE_2023_10_46	Adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité	à l'unanimité
DE_2023_10_47	Renouvellement convention adhésion service commun ADS d'Alès Agglomération 2023/2025	à l'unanimité
DE_2023_10_48	Adoption nomenclature M57	à l'unanimité
DE_2023_10_49	Délibération instaurant les modalités d'exercice du temps partiel	à l'unanimité
DE_2023_10_50	Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps	à l'unanimité
DE_2023_10_51	Remboursement frais congrès des Maires	à l'unanimité
DE_2023_10_52	Enquête publique déclassement d'une partie de la voie communale n°113	à l'unanimité
DE_2023_10_53	Demande de subvention de l'Association « Création photos et sculpture »	à l'unanimité
DE_2023_10_54	Demande de subvention du Groupe de secours catastrophe Français	à l'unanimité
DE_2023_10_55	Régularisation acquisition parcelle section AM n° 120p et 322p	à l'unanimité
	Demande de subvention DETR 2024 pour l'aménagement du nouveau stade.	à l'unanimité
	Modification des tarifs cantine/garderie	à l'unanimité
	Zones d'accélération des énergies renouvelables	à l'unanimité
	Acquisition partie parcelle au lieu-dit « Mas Brun »	à l'unanimité
	Acquisition partie parcelle Avenue des Platanes	à l'unanimité
	Annulation PUP avec la Société Terres du Soleil	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise GISBERT Pierre COUDEYRE Nelly COULOMB Any MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle BECK Marjorie MAINGOUTAUD Rodolphe JABOULAY Marie



Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Fabien D'HAYER